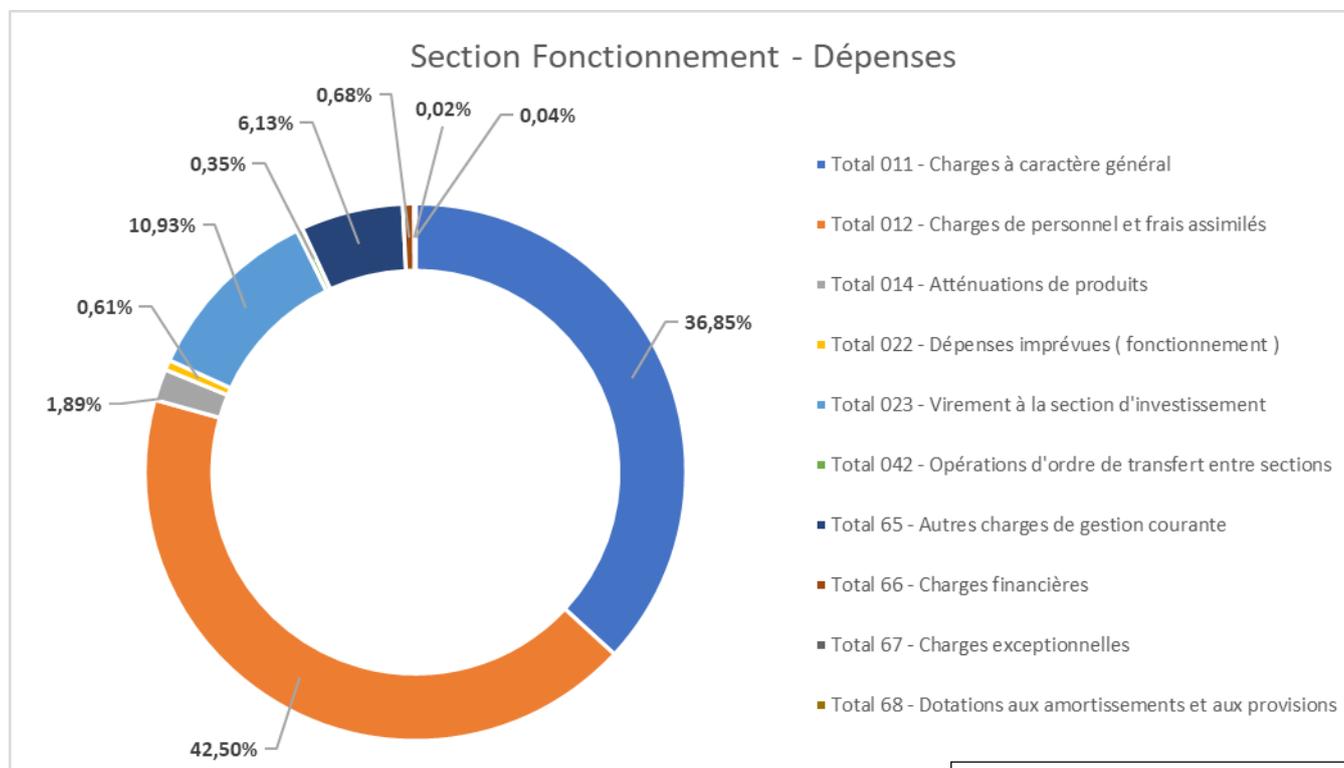


PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

I. Section de fonctionnement

a. Fonctionnement – Dépenses

chapitre	BP 2023	En %
Total 011 - Charges à caractère général	886 490,00 €	36,85%
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 022 200,00 €	42,50%
Total 014 - Atténuations de produits	45 500,00 €	1,89%
Total 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	14 596,30 €	0,61%
Total 023 - Virement à la section d'investissement	263 000,00 €	10,93%
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 335,63 €	0,35%
Total 65 - Autres charges de gestion courante	147 399,50 €	6,13%
Total 66 - Charges financières	16 386,63 €	0,68%
Total 67 - Charges exceptionnelles	450,00 €	0,02%
Total 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 078,94 €	0,04%
Total général	2 405 437,00 €	100,00%



Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Le chapitre 011 – Charges à caractère général :

Ce chapitre regroupe essentiellement les dépenses suivantes :

- Les comptes 60 (restauration scolaire, abonnements et consommations eau, abonnements et consommations gaz / électricité, carburants, alimentation, produits de traitement, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement, fournitures de voirie, vêtements de travail, fournitures administratives, livres / CD / cassettes pour la Médiathèque, fournitures scolaires, autres matières et fournitures) sauf 6031 (variation des stocks de matières premières) pour un montant total de 487 550.00 € représentant **55.00 %** du chapitre ;
- Les comptes 61 (contrats de prestations de services, locations immobilières et mobilières, charges locatives de copropriété, entretien des terrains, entretien des bâtiments, entretien des voiries, entretien matériel roulant, entretien autres biens mobiliers, maintenance, assurances, études et recherches, documentation générale et technique, organismes de formation, autres frais divers) pour un montant de 224 200.00 € représentant **25.29 %** du chapitre ;
- Les comptes 62 (honoraires, frais d'actes et de contentieux, fêtes et cérémonies, catalogues et imprimés, publications, transports collectifs, voyages et déplacements, réceptions, frais d'affranchissement, frais de télécommunications, services bancaires et assimilés, concours divers, frais de nettoyage des locaux, divers) pour un montant de 168 340.00 € représentant **18.99 %** du chapitre ;
- Les comptes 635 et 637 (taxes foncières, cotisation FIPHFP, droits d'auteur) pour un montant de 6 400.00 € représentant **0.72 %** du chapitre.

Le chapitre 012 – Charges de personnel :

Les charges de personnel et frais assimilés sont classés comme suit :

- Les comptes 621 (intervenants séances de piscine, études dirigées, manifestations culturelles) pour un montant de 18 500.00 € représentant **1.81%** du chapitre ;
- Les comptes 633 (cotisations mobilité, FNAL, CNFPT et CIG, autres) pour un montant de 24 500.00 € représentant **2.40 %** du chapitre ;
- Les comptes 64 (salaires personnel titulaire, non titulaire, emplois d'insertion, cotisations URSSAF, caisses de retraite, ASSEDIC, assurance du personnel, FNC, organismes sociaux, médecine du travail) pour un montant de 979 200.00 € représentant **95.79 %** du chapitre.

Le chapitre 014 – Atténuations de produits :

- Le compte 739223 correspond au prélèvement effectué au titre du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et communal) pour un montant de 34 000.00 € représentant ainsi **74.73 %** du chapitre ;
- Le compte 739211 correspond à l'attribution de compensation à verser à la Communauté de Communes du Pays de Limours faisant suite aux différents transferts de compétences.
Le montant affecté à ce compte est de 3 800.00 € soit **8.35 %** du chapitre ;
- Le compte 7489 correspond à la restitution de la subvention versée en 2021 par la CAF de l'Essonne pour la création du CME.
Le montant affecté à ce compte est de 7 700.00 € soit **16.92 %** du chapitre.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Le chapitre 022 – Dépenses imprévues :

Ce chapitre permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante, conformément à l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le montant inscrit sur ce chapitre est de 14 596.30 € et représente **0.61 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :

L'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui peut être consacrée au financement d'investissements (l'« autofinancement ») est évaluée à 263 000.00 €, représentant **10.93 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre :

Ce chapitre est impacté par des mouvements d'ordre pour :

- Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 6 005.91 € représentant **72.05 %** du chapitre (amortissement des frais d'études de l'assainissement jusqu'en 2025) ;
- Les dotations aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation des emprunts) pour un montant 2 329.72 € représentant **27.95 %** du chapitre.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion :

Ce chapitre regroupe les contingents, participations obligatoires et subventions versées se décomposant essentiellement comme suit :

- Les redevances pour concessions, brevets, licences, etc. à hauteur de 5 650.00 € représentant **3.83 %** du chapitre ;
- Les indemnités, cotisations retraite et sécurité sociale, frais de mission, de formation et de représentation du Maire, adjoints et conseillers délégués à hauteur de 91 000.00 € représentant **61.75 %** du chapitre ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables, et plus particulièrement les créances admises en non-valeur, pour un montant de 1 000.00 € représentant **0.68 %** du chapitre ;
- Les contingents et participations obligatoires (SDIS) pour un montant de 125.00 € représentant **0.08 %** du chapitre ;
- Les subventions et participations de fonctionnement versées (Syndicat de l'Orge, PNR, CCAS, Associations) pour un montant de 48 424.50 € représentant **32.85 %** du chapitre ;
- Les ajustements de la paie relatifs au PAS (prélèvement à la source) et les remboursements de frais auprès des familles fontenaysiennes pour un montant de 1 200.00 € représentant **0.81 %** du chapitre.

Le chapitre 66 – Charges financières :

Les charges d'intérêts et autres charges financières (Ligne de Trésorerie Interactive) sont évaluées à 16 386.63 € représentant **0.68 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Les titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 450.00 € représentant **0.02 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Le chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions :

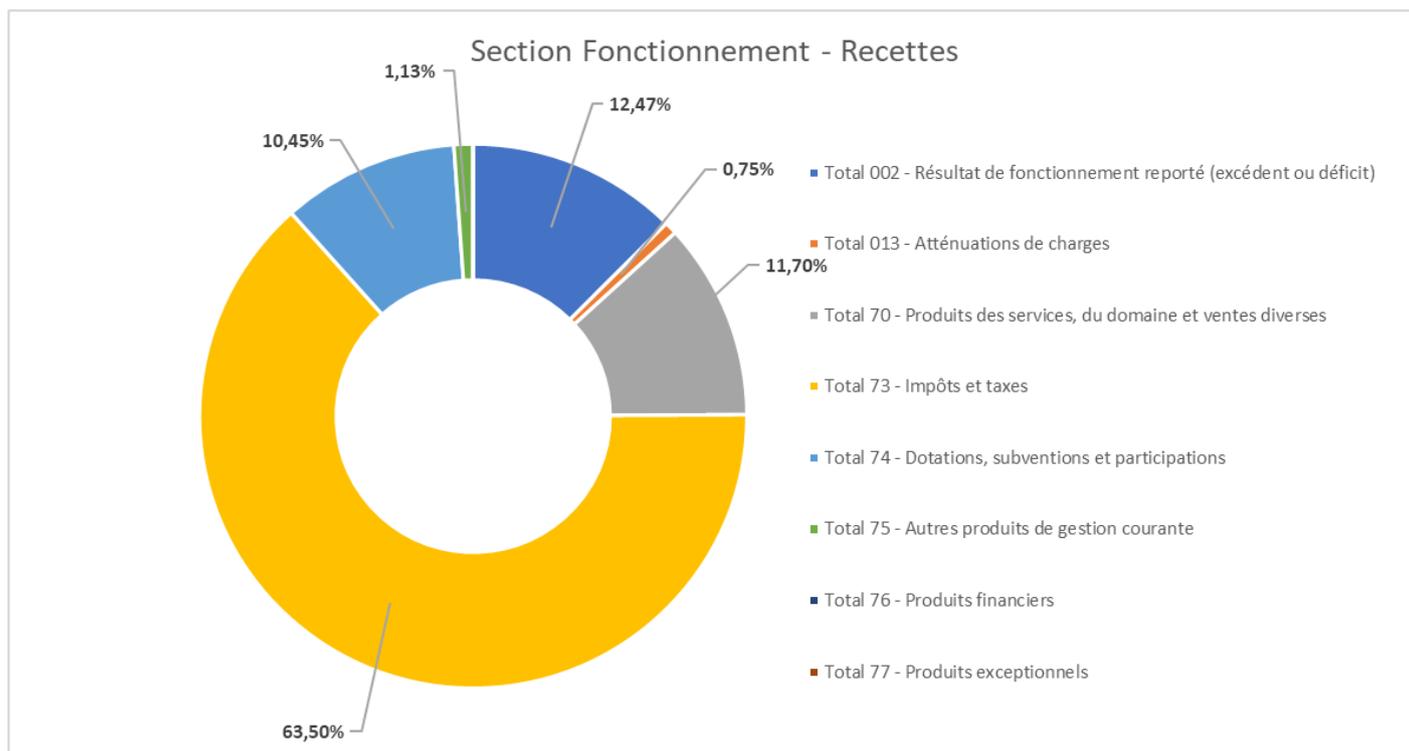
Ce chapitre se décompose comme suit :

- Ce compte concerne les dotations / provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) pour un montant de 1 078.14 € représentant **0.04** % du budget total des dépenses de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

b. Fonctionnement – Recettes

chapitre	BP 2023	En %
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	300 000,00 €	12,47%
Total 013 - Atténuations de charges	18 000,00 €	0,75%
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	281 400,00 €	11,70%
Total 73 - Impôts et taxes	1 527 478,00 €	63,50%
Total 74 - Dotations, subventions et participations	251 309,00 €	10,45%
Total 75 - Autres produits de gestion courante	27 250,00 €	1,13%
Total 76 - Produits financiers	0,00 €	0,00%
Total 77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00%
Total général	2 405 437,00 €	100,00%



Le chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté :

Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement :

- ✚ Soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002)
- ✚ Soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068).

Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Pour l'année 2022, l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2022 s'élève à **526 011.19 €** et il est affecté comme suit :

- ✚ **226 011.19 €** en section d'investissement à l'article 1068
- ✚ **300 000.00 €** en section de fonctionnement à l'article 002

Le chapitre 013 – Atténuation de charges :

Ce chapitre est principalement constitué de :

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

- Le compte 6419 correspondant aux remboursements sur rémunérations du personnel (SOFAXIS, CPAM) qui sont évalués à 18 000.00 € et représentent **0.75 %** du budget total des recettes de fonctionnement.

Le chapitre 70 – Produits des services :

Ce chapitre regroupe essentiellement les recettes suivantes :

- Le compte 703 (concessions du cimetière, redevances funéraires, redevance d'occupation du domaine public) pour un montant total de 9 700.00 € représentant **3.45 %** du chapitre ;
- Le compte 706 (recettes issues de la restauration scolaire, des études dirigées, du périscolaire, de la participation des familles au transport scolaire) pour un montant total de 196 000.00 € représentant **69.65 %** du chapitre ;
- Le compte 708 (recettes issues de la location des salles, du fonds de concours versé par la CCPL, de la participation de la commune de Briis-sous-Forges aux frais de gestion de décès) pour un montant total de 75 700.00 € représentant **26.90 %** du chapitre.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes :

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Le compte 731 (impôts locaux) pour un montant de 1 372 028.00 € représentant **89.82 %** du chapitre ;
- Le compte 732 (Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5 000 habitants : taxe additionnelle aux droits de mutation) pour un montant de 125 000.00 € représentant **8.19 %** du chapitre ;
- Le compte 735 (taxe électricité, redevance des mines) pour un montant de 30 450.00 € représentant **1.99 %** du chapitre.

Le chapitre 74 – Dotations et participations :

Ce chapitre est constitué des comptes suivants :

- 741 (Dotation Globale de Fonctionnement : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) pour un montant de 151 200.00 € représentant **60.17 %** du chapitre ;
- 744 (FCTVA sur dépenses de fonctionnement N-1 – année 2022) pour un montant estimé à 9 000.00 € représentant **3.58 %** du chapitre ;
- 745 (Dotation spéciale au titre des instituteurs) pour un montant de 2 800.00 € représentant **1.11 %** du chapitre ;
- 747 (participations de l'Etat et collectivités territoriales : compensation assurance protection fonctionnelle des élus, subvention de fonctionnement de la CAF pour le périscolaire et le CME, remboursement « service d'accueil minimum » pour les mouvements de grève, subvention France Agrimer) pour un montant de 17 100.00 € représentant **6.80 %** du chapitre ;
- 748 (autres attributions et participations : dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle, fonds départemental de la taxe professionnelle, compensations au titre des exonérations des TF et TH, participation IDF Mobilités pour les transports scolaires) pour un montant de 71 209.00 € représentant **28.34 %** du chapitre.

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre se décompose comme suit :

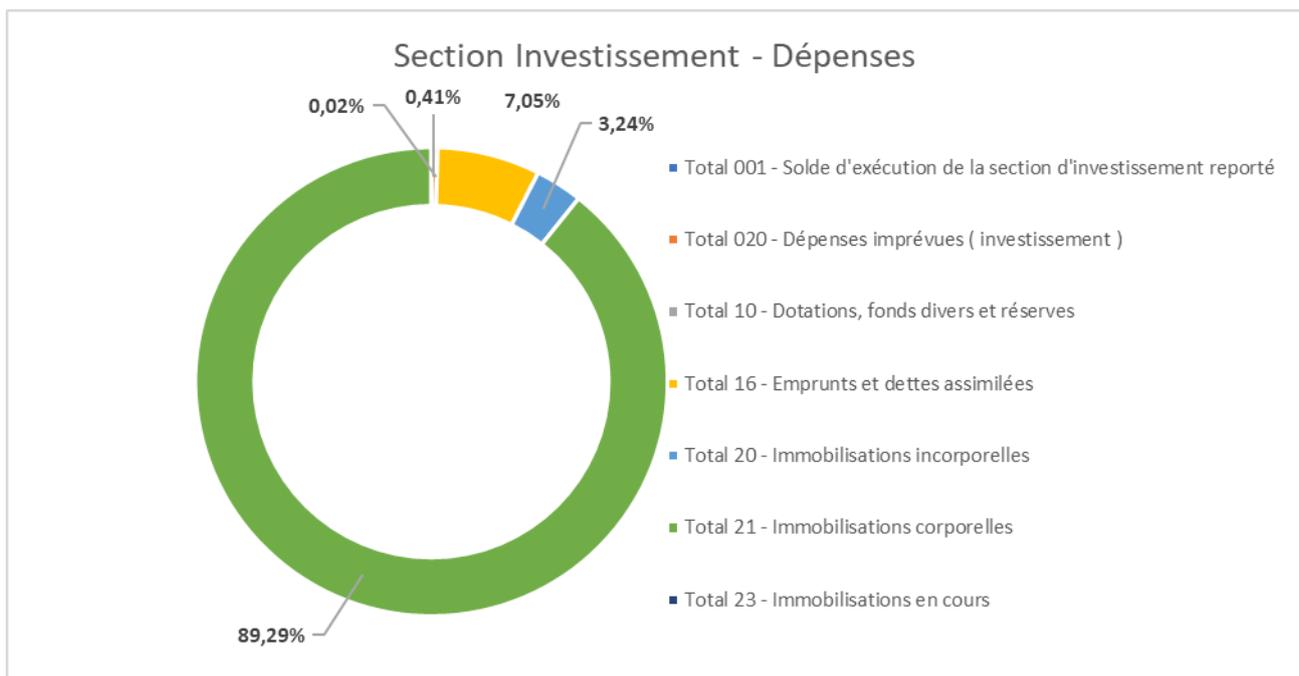
- Le compte 752 (revenus des immeubles : loyers) pour un montant de 25 000.00 € représentant **91.74 %** du chapitre ;
- Le compte 757 (redevances versées par les fermiers et concessionnaires : DIVO, LEPRINCE) pour un montant de 200.00 € représentant **0.74 %** du chapitre ;
- Le compte 758 (produits divers de gestion courante : charges des loyers, astreintes d'urbanisme) pour un montant de 2 050.00 € représentant **7.52 %** du chapitre.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

II. Section de d'investissement

a. Investissement – Dépenses

chapitre	BP 2023	En %
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00%
Total 020 - Dépenses imprévues (investissement)	4 907,91 €	0,41%
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	200,00 €	0,02%
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	85 189,66 €	7,05%
Total 20 - Immobilisations incorporelles	39 210,00 €	3,24%
Total 21 - Immobilisations corporelles	1 079 611,31 €	89,29%
Total 23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00%
Total général	1 209 118,88 €	100,00%



Le chapitre 020 – Dépenses imprévues :

Ce chapitre permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante, conformément à l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le montant inscrit sur ce chapitre est de 4 907.91 € et représente **0.41 %** du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 10 – Dotations / fonds divers et réserves :

Ce chapitre est provisionné à hauteur de 200.00 € pour permettre le remboursement de potentiels frais de taxe d'aménagement indûment perçus.

Le montant inscrit sur ce chapitre représente **0.02 %** du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :

Ce chapitre est impacté par le remboursement du capital de la dette à hauteur de 85 189.66 € soit **7.05 %** du budget total des dépenses d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

Les dépenses réalisées sur ce chapitre sont issues de :

- L'article 2051 – Concessions et droits similaires, brevets, licences, etc. pour un montant de 17 100.00 € représentant **43.61 %** du chapitre :

Évolution du logiciel des panneaux municipaux
Logiciel Médiathèque
Licences MICROSOFT

- L'article 202 – Documents d'urbanisme (révision du PLU, numérisation et dépôt sur Géoportail) pour un montant de 22 110.00 € représentant **56.39 %** du chapitre :

Report 2022 - Révision générale du PLU

Le chapitre 20 représente **3.24 %** du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Ce chapitre regroupe essentiellement les dépenses suivantes :

- Le compte 211 – article 2111 – Acquisition de terrains non bâtis pour un montant de 13 500 € représentant **1.25 %** du chapitre :

Acquisition parcelle B5 - LEYMARIE (3 030 m2)
Provision pour achats de bois et terrains en zone naturelle sensible

- Le compte 212 – articles 2121 et 2128 – Plantations, agencements et aménagements de terrains pour un montant de 129 579.93 € représentant **12.00 %** du chapitre :

Achat / plantations (arbres et arbustes, ganivelles...)
Remplacement marronniers/ tilleuls malades
Report 2022 - Plantations + réhabilitation chemins communaux PESCHEUX + ABC BOIS
Tx d'installation d'un terrain de jeux de proximité
Tx aménagement espace la Charmoise

- Le compte 213 – articles 21312 / 21318 / 2135 (bâtiments publics, installations générales-agencements et aménagements des constructions) pour un montant de 499 566.71 € représentant **46.27 %** du chapitre :

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Report 2022 - Tx périscolaire : DEKRA + BLANCHARD + KALYA + SALLET + ESSONNE AMENAGEMENT
Démontage + désamiantage bibliothèque Nouvelle bibliothèque / Périscolaire Tx sanitaires école maternelle Tx porte local chaufferie Tx réfection partielle toiture école Tx peinture Ecole
Mission AMO Tx restaurant scolaire
Report 2022 - Tx école G.Dortet - PROJET BÂT +
Tx éclairage bâtiments (Mairie, École, Marronniers) : passage au LED
Conception projet centre bourg
Tx installation radiateurs logements (école) Tx chauffage logement DE BERNARDI Tx chauffage atelier sculpture + Logement policier municipal
Tx isolation plancher École + Mairie
TX rénovation salle ovale RDC de la Mairie Tx salle des archives Mairie Tx réfection partielle étanchéité toiture mairie
Tx réfection sol salle Les Paviers
Tx plomberie - peinture - menuiserie Église
Report 2022 - Tx volets roulants Les Marronniers - AGC

→ Le compte 215 – articles 2152 / 2158 (travaux de voirie, travaux éclairage public, matériel et outillage techniques) pour un montant de 379 498.67 € représentant **35.15 %** du chapitre :

Report 2022 - Tx éclairage public - PRUNEVIEILLE
Report 2022 - TPE Tx pose TOTEM Tx sécurisation arrêt de bus
Ralentisseurs Coussins Mairie (RD 97) Ralentisseurs Coussins Ecole (RD 97) Ralentisseurs Coussins Quincampoix (RD 3) Rétrécissement Pont Soucy Réhabilitation Rue du Bois Abel Réhabilitation Rue des Tiers Réhabilitation Rue de la Donnerie Réhabilitation Chemin des Graphares Réhabilitation Chemin du Ruisseau Rue des Bordes - Busage et création Trottoir Tx signalisation verticale Tx signalisation horizontale Tx Fossé Martinet rue St Thibault Tx marquage parking La Roncière Tx parc des Rochers - Vallée Violette
Tx éclairage public - Candélabre Vallée Violette Tx éclairage public - Rue du Mont Louvet Tx éclairage public - Mât Passage Piétons (RD 97 - 2 éclairages) Tx éclairage public - Projecteurs mairie (2 projecteurs)
Report 2022 - Extincteur CTM - SIIDF
Report 2022 - Batterie alarme incendie Mairie - SIIDF
Report 2022 - Plans et consignes incendie Les Marronniers - SIIDF
Report 2022 - Blocs de secours école G.Dortet - SIIDF
Défibrillateur véhicule PM
Renouvellement extincteurs et maintien sécurité incendie
Report 2022 - Tx installation coupure sono SDF - SIIDF
2ème tronçonneuse pour le service espaces verts

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

→ Le compte 218 – articles 2183 / 2184 / 2188 (matériel de bureau et informatique, mobilier, autres immobilisations) pour un montant de 57 466.00 € représentant **5.33** % du chapitre :

Matériels informatiques (serveurs, ordinateurs, écrans, claviers, souris, HP etc...)
Report 2022 - Table de tri école G.Dortet - CUISINES EQUIPEMENT
Matériels de bureau pour les services administratifs
Enseigne Médiathèque
Plancha électrique
Thermomètres connectés
Rénovation des chaises du Conseil municipal (seconde partie)
Achats de mobiliers pour le restaurant scolaire
Achats aspirateur et chariot de lavage
Caméra piéton
Valise de signalisation LED

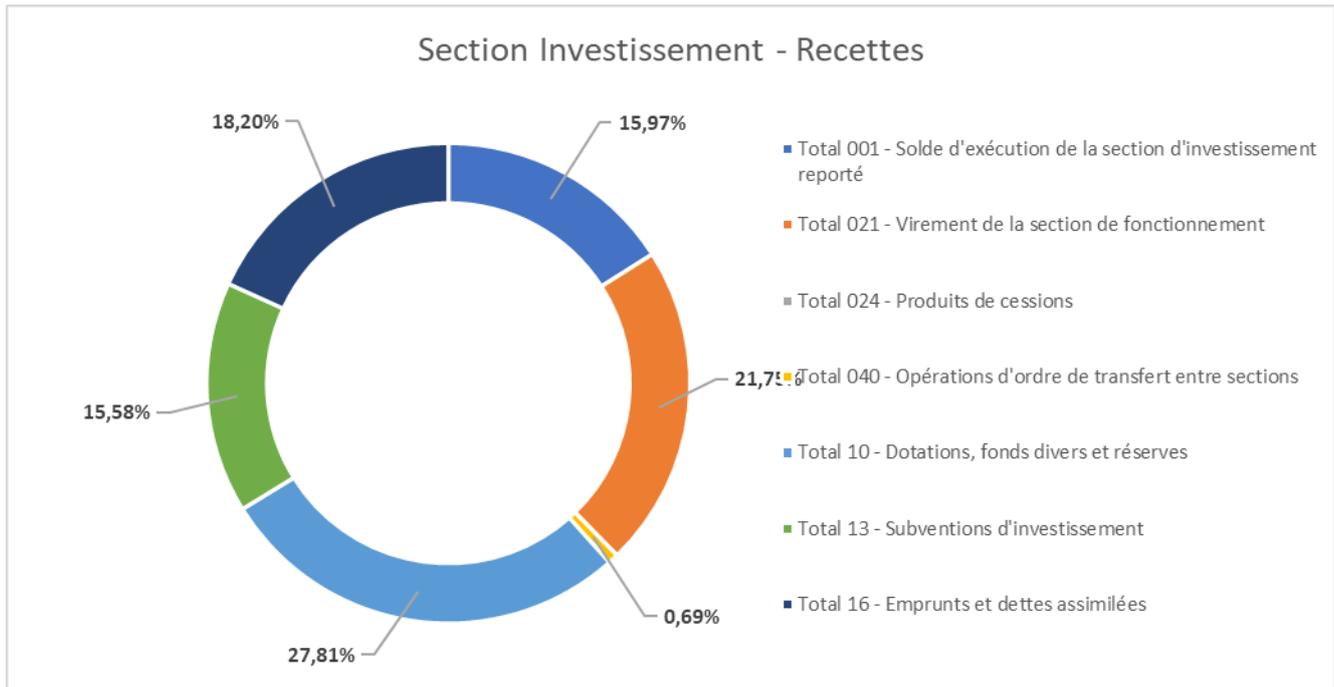
Les nouvelles inscriptions budgétaires 2023 des chapitres 20 et 21 sont provisionnées à hauteur de 1 118 821.31 €, inclus les restes à réaliser de l'année 2022 à hauteur de 289 022.31 €.

Le chapitre 21 représente **89.29** % du budget total des dépenses d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

b. Investissement – Recettes

chapitre	BP 2023	En %
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	193 059,55 €	15,97%
Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	263 000,00 €	21,75%
Total 024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00%
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 335,63 €	0,69%
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	336 311,19 €	27,81%
Total 13 - Subventions d'investissement	188 412,51 €	15,58%
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	220 000,00 €	18,20%
Total général	1 209 118,88 €	100,00%



Le chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

L'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le résultat de l'année 2022 fait apparaître un solde excédentaire de 193 059.55 € et il représente **15.97 %** du budget total des recettes d'investissement.

Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :

Ce chapitre doit être égal au chapitre 023 de la section dépenses de fonctionnement.

L'estimation de la part d'excédent de fonctionnement a été évaluée à 263 000.00 € représentant **21.75 %** du budget total des recettes d'investissement.

Le chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section :

Ce chapitre doit être égal au chapitre 042 de la section dépenses de fonctionnement.

Il est impacté comme suit :

- Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 6 005.91 € représentant **72.05 %** du chapitre (amortissement des frais d'études de l'assainissement jusqu'en 2025) ;
- Les dotations aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation des emprunts) pour un montant de 2 329.72 € représentant **27.95 %** du chapitre.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de mise en préfecture : 25/04/2023

Le chapitre 10 – Dotations / fonds divers et réserves :

Ce chapitre est principalement constitué de :

- Le compte 102 (FCTVA et taxe d'aménagement) pour un montant de 110 300.00 € représentant **32.80 %** du chapitre ;
- Le compte 106 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour un montant de 226 011.19 € représentant **67.20 %** du chapitre.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement à percevoir sont :

- Le compte 132 – articles 1322 / 13258 / 1328 – subventions de la Région, du PNR et de l'AESN pour un montant de 121 730.72 €, se décomposant comme suit :

Report 2022 - Gestion écologique des déchets (Région)
<i>Volet CAR - Périscolaire (330 000 € - PPI 30%)</i>
Reports 2022 (Région) :
Budget participatif (RD97 - rue de la Tourelle)
Modernisation éclairage public
Budget participatif - Aménagement La Charmoise (Région)
Report 2022 - Acquisition purificateur d'air (Région)
Mise en valeur paysagère espaces publics (PNR)
Report 2022 - Acquisition parcelles B596 et B236 (AESN)

- Le compte 134 – article 1341 – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant de 40 311.79 €, se décomposant comme suit :

Report 2022 - Solde DETR 2022 - Tx école G.Dortet

- Le compte 138 – articles 1383 / 1388 – subventions du Conseil Départemental de l'Essonne et certificats d'économie d'énergie pour un montant de 26 370.00 €, se décomposant comme suit :

Report 2022 - Acquisition parcelles SAFER (CD 91)
Acquisition parcelles B108 B109 F616 (CD 91)
Aide à l'investissement culturel (logiciel + enseigne - CD 91)
CEE tx isolation plancher

Les nouvelles inscriptions budgétaires 2023 sont provisionnées à hauteur de 188 412.51 €, inclus les restes à réaliser de l'année 2022 à hauteur de 101 432.56 €.

Ce chapitre représente **15.58 %** du budget total des recettes d'investissement.

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes :

Ce chapitre est constitué d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 220 000.00 € représentant **18.20 %** du budget total des recettes d'investissement.

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20230413-DEL2023_023-BF Date de télétransmission : 24/04/2023 Date de réception préfecture : 24/04/2023
--

Réalisé par MM le 31 mars 2023